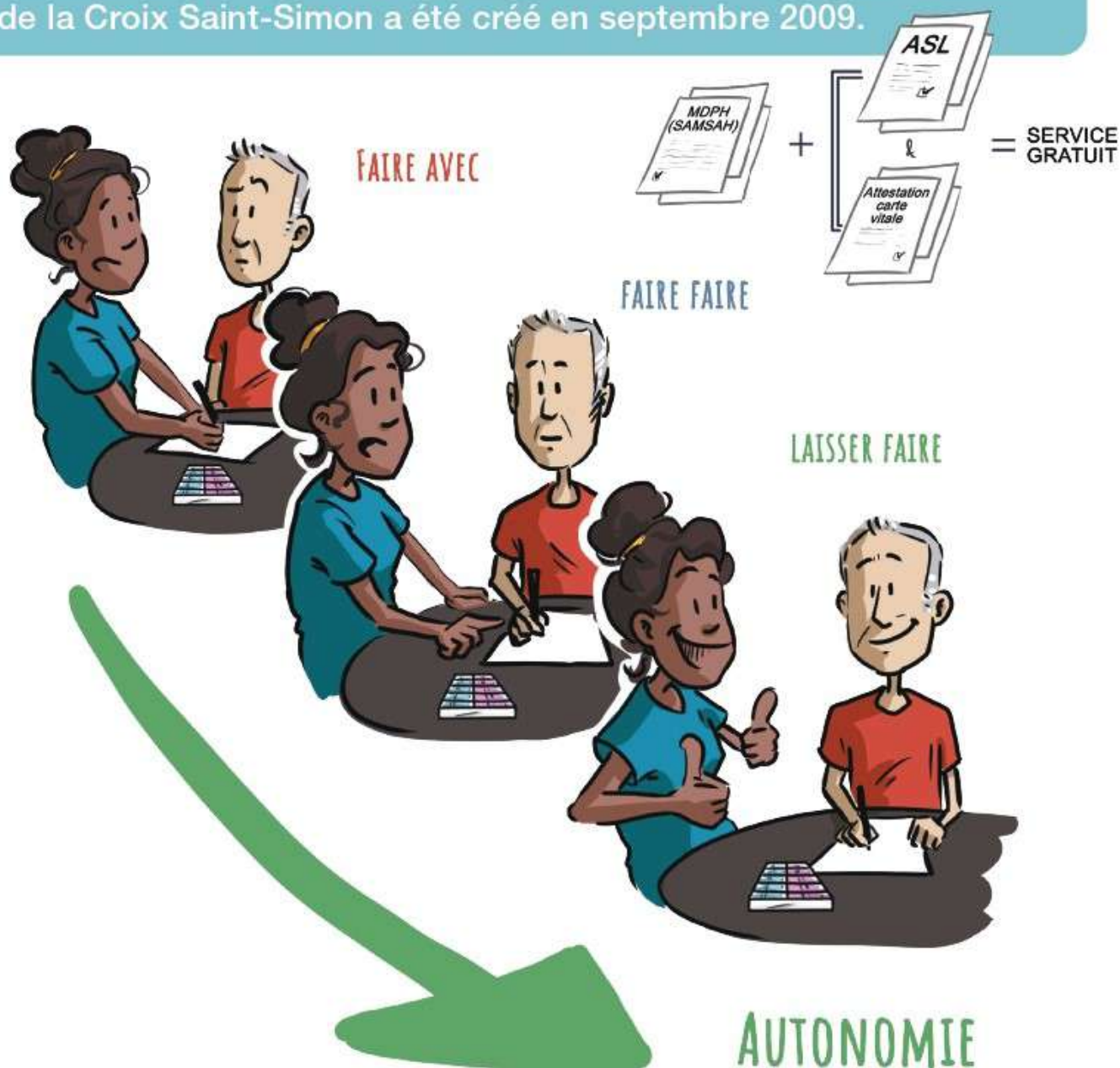


LE SAMSAH, C'EST QUOI ?

C'est un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). Le **SAMSAH 75** de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon a été créé en septembre 2009.



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

L'ÉQUIPE



UN RÉFÉRENT SOCIAL ET UN RÉFÉRENT INFIRMIER ATTRIBUÉS DÈS L'ADMISSION

OUVERTURE DU SERVICE Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les week-ends et jours fériés de 8h à 20h, message traité par l'infirmière d'astreinte. L'accueil et les interventions de l'équipe pluridisciplinaire sont assurés du lundi au vendredi de 9h à 17h **sur rendez-vous** (locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite) et les soins 7/7j.

CONTACT

35 rue du plateau 75958 Paris Cedex 9

☎ 01.53.72.34.86 • ✉ samsah75@lafocss.org

MÉTRO : Ligne 7^{bis} station *Buttes Chaumont*

Ligne 11 station *Pyrénées*

BUS : Ligne n°26 arrêt *Botzaris Buttes Chaumont*

www.croix-saint-simon.org



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

NOS DROITS

SAMSAH

VOUS



Participation directe



Droit à l'autonomie



Droit à un accompagnement adapté et individualisé

Modification du PAI



Modification du PAI



Droit au respect des liens familiaux



Recours à un médiateur en cas de contentieux

Fin d'accompagnement



Fin d'accompagnement

Arrêt de la prise en charge en cas de non-respect des règles



Arrêt de mon accompagnement à tout moment si tel est mon souhait

Secret professionnel partagé



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

NOS DEVOIRS



SAMSAH

VOUS

Participation active



Participation active

Respect des horaires
et des dates de rendez-vous



Respect des horaires
et des dates de rendez-vous

Respect/civisme
Non-discrimination



Respect/civisme
Non-discrimination

Co-construction du PAI



Co-construction du PAI



Accueil dans des conditions
d'hygiène et de sécurité
satisfaisantes

Il est interdit de recevoir :

- Rémunération •
- Prêt d'argent •
- Procuration bancaire •
- Cadeaux •



Il est interdit de donner :

- Rémunération •
- Prêt d'argent •
- Procuration bancaire •
- Cadeaux •



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

DIRECTIVES ANTICIPÉES ET PERSONNE DE CONFIANCE



Désigner une personne de confiance et rédiger ses directives anticipées sont des actes **LIBRES** et **NON OBLIGATOIRES**.



Je désigne ma personne de confiance pour être accompagné(e) et soutenu(e) dans mon parcours médical et dans mes prises de décisions, notamment pour transmettre mes directives anticipées ou mes volontés.



J'écris mes directives anticipées qui indiquent mes volontés, notamment mes souhaits pour la poursuite, l'arrêt, le refus de traitements médicaux pour ma fin de vie, dans le cas où je ne pourrais plus m'exprimer.



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)



La co-construction du PAI peut se réaliser en présence de partenaires hors SAMSAH, engagés dans votre accompagnement (curateur, service d'aide à la personne).



Le PAI est réalisé dans les 3 mois à partir du premier jour de l'accompagnement. Il est réactualisé une fois par an minimum et peut être modifié à tout moment. La durée de prise en charge est définie dans le contrat et s'ajuste en fonction de vos besoins.



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922